

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Transition : Oligui Nguema consulte la notabilité "politique"

JO
Libreville/Gabon

UNE délégation des notables composée notamment de Paul Mba Abessole, Jean-Clément Didjob Divungui-Di-Ndinge, Guy Nzouba Ndama et Idriss Ngari, a été reçue hier au palais de la présidence de la République, par le président de la Transition, le général Brice Clotaire Oligui Nguema. C'est dire que la série de consultations entre le chef de l'Etat et les forces vives de la Nation se poursuit.

Au cours des échanges, le nouvel homme fort du Gabon a fait à ses hôtes un point de la situation sur le processus de la Transition et ses contours, enclenché depuis le 30 août dernier, par la prise du pouvoir par les Forces de défense et de sécurité, à travers le Comité pour la transition et la restauration des institutions (CTRI).

Ainsi, il a sans nul doute été question des raisons des événements ayant conduit à l'avènement de ladite transition, la mise en place des institutions de celle-ci dont la Cour constitutionnelle, le gouvernement, l'Assemblée nationale et le Sénat, la composition du CTRI ; et surtout d'envisager le futur du pays en tenant compte des avis et contributions de toutes les forces vives.

De leur côté, les notables ont exprimé leur satisfecit et loué ce qu'ils ont qualifié d' "acte de libération et salvateur du 30 août". Tout comme ils ont apporté leurs contributions, en termes de conseils et de propositions, pour la bonne marche de cette transition dont les populations attendent énormément.

A noter qu'il y a quelques jours, avant la nomination du vice-président de la Transition, Joseph Owondault Berre, les chefs des communautés traditionnelles de Libreville, Owendo et Akanda avaient été reçus par le président de la Transition, pour les mêmes raisons.



Le président de la Transition, le général Brice Clotaire Oligui Nguema, lors de l'audience accordée aux notables "politiques"

Parlement : dans l'attente de la désignation des sénateurs et députés

J.K.M
Libreville/ Gabon

APRÈS la publication des bureaux des deux Chambres du Parlement de la Transition lundi dernier, il va sans dire que les populations attendent avec une certaine impatience les compositions du Sénat et de l'Assemblée nationale de la Transition.

Une impatience d'autant plus vive que le Parlement de la Transition est notamment chargé d'adopter "le plan d'action et la feuille de route de la Transition présentés par le Premier ministre".

Une présentation qui, soit dit en passant, devrait permettre à tout un chacun d'appréhender et de cerner, au passage, les voies et moyens par lesquels le gouvernement de la Transition entend donc matérialiser le cap fixé par le président de la Transition, le général de brigade Brice Clotaire Oligui Nguema. C'est dire que les parlementaires de la Transition devraient véritablement jouer leur rôle



Le palais Léon-Mba, siège de l'Assemblée nationale, recevra bientôt les nouveaux députés.

en application des dispositions de la Charte de la Transition et des prérogatives qui leur sont dévolues par la Constitution du 26 mars 1991.

Ce qui requiert de leur part un sens élevé des responsabilités. Surtout que par le passé, l'image des sénateurs et députés s'était fortement détériorée auprès d'une large partie de l'opinion publique nationale, du fait d'un certain nombre de leurs attitudes et agissements.

Bref, les parlementaires de la Transition se devront d'être à la hauteur des attentes suscitées

par les populations après la prise effective du pouvoir par le Comité pour la transition et la restauration des institutions (CTRI) le 30 août dernier dans notre pays. Vu qu'ils veillent également à l'exécution, au contrôle et au suivi du plan d'actions et de la feuille de route de la Transition. Une mission importante qui ne saurait s'accommoder, au regard des enjeux actuels, d'une quelconque forme de complaisance.

À titre de rappel, selon les dispositions de la Charte de la Transition, l'Assemblée

nationale de la Transition sera composée de cinquante (50) membres issus des organisations politiques et de vingt (20) hauts cadres de la Nation.

De même, le Sénat de la Transition comprendra dix (10) membres choisis parmi les personnalités qualifiées qui ont arpenté les services de l'État. Autant pour les représentants des organisations patronales, syndicales et de la société civile. Moitié moins pour les membres des confessions religieuses et les représentants des organisations traditionnelles.